



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE SÉANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2023

~~~~~

Date de convocation : 23 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 26 janvier, le conseil municipal convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, BROSILLE Fabien, SEGUIN Stéphane et COQUET Laurence

Absent : BONNIFACY Laurent excusé – pouvoir donné à M. ROUX Frédéric

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :  
- Fiscalité 2023 – Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)  
L'ensemble des Conseillers accepte la demande

1) **Compte-rendu du conseil du 09 Décembre 2022**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

2) **Prise en charge des frais d'inhumation de Guy Moriset**

Mr Guy MORISET, habitant de notre commune, est décédé. Ce dernier n'a pas de famille et n'a pas de ressources suffisantes, la commune est dans l'obligation de prendre en charge les frais d'obsèques.

Afin que Trésorerie débloque les fonds nécessaires au règlement des frais d'obsèques, elle demande de prendre une délibération. Les frais d'obsèques s'élèvent à 2 341,50 € T.T.C.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré vote cette prise en charge.**

**Pour : 7**  
**Abstention : 3**

3) **Attributions des subventions 2023 aux associations – Nouvelle association ZIG ZAG**

Mme le maire propose au vote le montant des subventions attribué par la Mairie à chaque association :

- Ass. Restaurants scolaire Vallée de l'Ennuyé : 13 500€ (voir nombre d'enfants)  
Voté à l'unanimité

- Comité de fête : 500€  
Pour 9  
Contre : 1

- Ass. des Pétanqueurs : 400€  
Voté à l'unanimité

-Emala des Baronnie : 170€  
Voté à l'unanimité

- Amitié et Présence : 90 €  
Voté à l'unanimité

- Fondation du Patrimoine : 100 €  
Voté à l'unanimité

- Club 3<sup>ème</sup> Age « les fils d'Argent » : 300€  
Voté à l'unanimité

- Pôle médical : 20 € X 323 habitants = 6.460 €  
Pour : 6  
Contre : 1  
Abstention : 3

- Ass. Animation Sociale du Haut Nyonsais : 1€ par habitant soit 323 €  
Pour : 9  
Abstention : 1

- Virages de l'espoir : 100€  
Voté à l'unanimité

- Ass. Mémoire de la Drôme : 30€  
Voté à l'unanimité

- Ass. Zig Zag : 250€  
Pour : 9  
Contre : 1

- Réserve : 200€

Voté à l'unanimité

4) **Proposition pour une éventuelle acquisition d'une parcelle N° 338 appartenant à Mme LOUBIER Catherine (emplacement des containers poubelles)**

Depuis de nombreuses années les containers poubelles (la glacière Est) sont entreposés sur une parcelle de 1.860 m<sup>2</sup> appartenant à Mme LOUBIER Catherine. Aucune convention n'ayant jamais été signée, nous avons demandé à Mme LOUBIER de mettre en place une convention d'occupation ou éventuellement si elle était intéressée pour vendre cette parcelle qui est en zone Nature donc non constructible. Celle-ci nous a informés qu'elle voulait bien vendre cette parcelle et que la municipalité lui fasse une proposition.

Après discussion, l'ensemble du conseil valide l'éventuelle acquisition et propose un prix de 1 € du m<sup>2</sup> soit 1.860 € + frais de Notaire à la charge de la commune.

**Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.**

5) **Devis voirie – délibération autorisant le reversement de la dotation solidarité voirie à la C.C.B.D.P**

L'enveloppe voirie de 2022 était de 25.095,06 € + 2.778.86 €.(solde de l'année 2021)  
Nous avons de nombreux travaux à réaliser et nous sommes donc obligés de faire des choix sachant que cette attribution pour l'année 2023 est de 26.213.05 € + 89.89 € (solde de 2022) En fonction de ce montant, la municipalité doit décider des travaux les plus urgents et du reversement de la dotation solidarité voirie à la C.C.B.D.P.

Pour l'année 2023, les travaux prévus sont :

- Chemin de Rochebrune qui s'élève à 22 456,20 €
- Accès aire de jeux : 3 982,62 €
- Installation (forfait) : 820.88 €

Soit au total : 27.259,70 € donc 956.75 € restant à notre charge

Mme le maire propose au vote l'autorisation pour le reversement de cette dotation auprès de la C.C.B.D.P.

**Pour : 9**

**Contre : 1**

6) **Eglise – devis OSSATURE BOIS pour comparaison avec devis BOURGEOIS pour renforcement de la nef gauche de l'église**

Un devis avait été demandé à l'entreprise BOURGEOIS pour effectuer un deuxième renforcement de la nef gauche. Celui-ci nous semblant assez onéreux, un deuxième devis a été demandé à l'entreprise OSSATURE BOIS. Ce devis s'élève à 17 034.50 HT. Bien moindre que l'entreprise Bourgeois mais malgré tout l'ensemble du Conseil se pose au final la question de l'utilité de ces travaux qui ne sont que du dépannage.

Après discussion, il est décidé :

- de mettre en attente les prochains travaux de renforcement

- de mettre en place une réunion avec l'Architecte, la DRAC, département, région, habitants, presse pour décider de l'avenir de notre église et au final d'avoir le plus de financement possible.

**Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité**

7) **Fiscalité 2023 – Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)**

Jusqu'à ce jour, les propriétaires de logements vacants ne sont pas imposables sur la taxe d'habitation. Un logement est considéré comme vacant du moment qu'il est pourvu de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) et qu'il est libre de toute occupation depuis 2 années consécutives Cette taxe a pour but de favoriser la proposition des logements à la location à l'année.

Mme Le maire propose au conseil de voté pour mettre en place cette taxe sur la commune de Ste Jalle.

Contre : 4

Abstention : 6

Cette proposition n'est pas retenue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est levé à 20h45.